

## Procès-verbal

### Conseil municipal du 30 Mai 2022

L' an 2022 et le 30 Mai à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal Michel Audiard sous la présidence de TRYSTRAM Antoine Maire.

**Présents** : M. TRYSTRAM Antoine, Maire ; Mmes : BOIVINET Valérie, DE ROQUEFEUIL Martine, FELTEN Nathalie, HENDRICK Elsa, MAURY Sarah, OSSANT Christine, PLOU Peggy, WILSCH Anne-Sophie ;MM : DUBREUIL Patrick, GEORGIADIS Matthieu, LE GARREC Christian, MENAN-MARCHAIS Stéphane, TRIGON Pascal

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MILLOUET Adeline à Mme OSSANT Christine, MM : CHAZAL Augustin à Mme HENDRICK Elsa, GAUTIER Philippe à Mme FELTEN Nathalie, ORTILLON Patrice à M. TRYSTRAM Antoine, PINSON Jean-Emilien à Mme WILSCH Anne-Sophie

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 14

**Date de la convocation** : 24/05/2022

**Date d'affichage** : 24/05/2022

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture de Tours

le : 03/06/2022

et publication ou notification

du : 03/06/2022

**A été nommé(e) secrétaire** : FELTEN Nathalie

\*\*\*\*\*

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1) Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 08 avril 2022
- 2) Information sur les délégations de compétences consenties au Maire selon l'article 2122-22 du CGCT - 2022\_035
- 3) Finances:
  - Budget général: Décision modificative n°1 - 2022\_036
  - Décision Modificative n°2 Budget général - 2022\_037
  - Projet de restauration du site de l'étang de la Rainerie : Autorisation de dépôt d'un dossier de subvention auprès du Conseil départemental - 2022\_038
  - Autorisation de dépôt d'un dossier de subvention au titre de l'appel à projet national mené par le ministère de l'agriculture
  - Autorisation de signature d'une convention pour le chantier international de restauration d'une tour de l'enceinte du château médiéval - 2022\_039
- 4) Intercommunalité : Délégation par la Communauté de Communes Gâtine-Racan de l'exercice

du Droit de préemption urbain sur les zones urbaines de la Commune hors 1Aud correspondant a la ZAC des Dolbeaux – 2022\_040

5) Affaires foncières et voirie :

- Préemption sur les parcelles D1217 et D1222 correspondant à une partie du chemin d'exploitation dans la prolongation Nord de la rue Alfred de Vigny – 2022\_041
- VOIRIE : Dénomination des rues de la 1<sup>ère</sup> tranche de la ZAC des Dolbeaux – 2022\_042
- Autorisation de balisage du chemin pédestre culturel de Saint-Martin créé par l'association Loire Chemins de Saint-Martin- 2022\_044

6) Bâtiment : Autorisation de lancement du marché public de travaux pour la rénovation de l'église Saint-Martin, tranche 1 en ferme et 2 en optionnelle – 2022\_043

7) Espace jeunes : Modification du règlement intérieur de la cantine afin d'inclure la possibilité de paiement auprès de la DGFIP – 2022\_045

8) Rapport des commissions

9) Questions diverses



Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil à 18h30. Il tient à remercier Monsieur ORTILLON d'avoir présidé le précédent conseil durant son absence pour maladie. Il passe ensuite aux points inscrits à l'ordre du jour.

**1) Adoption du procès-verbal du 08 avril 2022**

Le procès-verbal n'a pu être rédigé faute de temps avec l'organisation des élections présidentielles. Il sera proposé à l'assemblée au prochain conseil.

Pas de vote.

**2) Information sur les délégations de compétences consenties au Maire selon l'article 2122-22 du CGCT**

réf : 2022\_035

Monsieur le Maire informe les élus du conseil des décisions prises dans le cadre des délégations confiées au Maire en début de mandat selon l'article L2122-22 du Code général des Collectivités locales.

BUDGET	DATE	IMPUTATI ON	LIBELLE	FOURNISSEUR	MONTANT HT	MONTANT TTC
B Général	02/05/2022	2188 op88	Chaise arbitre et tableau scorer FFT	PROSHOP		888,74 €
B Général	05/05/2022	2188 op 88	Lave vaisselle	HOBART		3 415,15 €
B Général	11/05/2022	2151 op26	Branchement électrique ZAC LES DOLBEAUX	INEO		693,95 €
B Général	13/05/2022	21318 op21	Sécurisation grande porte Grange	ATELIER JW		634,00 €
B Général	11/05/2022	2128 op65	Amenagement espace devant les commerces	ANVALIA		11 533,80 €
B Général	05/05/2022	2188 op65	Transformateur robot tondeuse Foot	GIRAULT MOTOCULTURE		360,00 €
B Général	17/04/2022	2188 op65	Refection complete plateau de coupe	RCV MOTOR		3 464,01 €
BA ASST	05/05/2022	2315 op15	Renouvellement du Disconnecteur	VEOLIA	527,59 €	633,11 €
BA ASST	05/05/2022	2315 op15	Renouvellement du SKID de surpression	VEOLIA	5 960,07 €	7 152,08 €

BA ASST	05/05/2022	2315 op15	Fourniture pompe colature	VEOLIA	2 216,61 €	2 659,93 €
BA ASST	26/04/2022	21532 op18	branchements PEHD, regard pharmacie	VLS TP	580,00 €	696,00 €

Les décisions relatives à la signature des devis d'investissement sont les suivantes :

Le Conseil prend acte.

### 3) Finances :

#### Budget général : Décision modificative n°1

réf : 2022\_036

Arrivée de Monsieur TRIGON à 18h44, le nombre de votants est ainsi modifié.

Monsieur le Maire informe d'une régularisation qui doit intervenir par décision modificative pour régulariser les imputations comptables à l'article liées à l'autorisation de fonctionnement avant le vote du budget prise par délibération du conseil municipal du 17 décembre 2021.

Même si le conseil municipal de Semblançay vote les montants au chapitre en section d'investissement, il convient de reprendre strictement les articles budgétaires définis dans l'autorisation.

La décision modificative n°1 est donc la suivante :

DM n°1			
ARTICLE	OP	DENOMINATION	MONTANT
2313	21	Travaux en cours op Bâtiments	- 19 782,97
21312	21	Travaux Bâtiments scolaires	- 3 441,30
21318	21	Travaux autres Bâtiments Publics	23 224,27
2128	25	Aménagement Terrain eaux pluviales	- 2 000,00
2151	25	Réseaux de voirie	2 000,00
2121	65	Plantations d'arbres	- 17 000,00
2128	65	Aménagement de terrain	- 3 000,00
21316	65	Equipement du cimetière	20 000,00
		<b>TOTAL</b>	0

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 à intervenir sur le budget général.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

#### Décision Modificative n°2 Budget général

réf : 2022\_037

Dans le cadre de la réception de recettes non prévues au budget, il est proposé d'inscrire ces sommes et de redéployer une partie de celles-ci en investissement.

La décision modificative n°2 à intervenir sur le budget général serait la suivante :

**RECETTES SUPPLEMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

ARTICLE	DENOMINATION	MONTANT	ARTICLE	OP	DENOMINATION	MONTANT
73111	Impôts directs locaux	25 097,00	023		Virement à la section investissement	51 000,00
73223	Fonds de Péréquation	30 000,00	60611		Eau	4 000,00
7411	Dotations forfaitaire	15 218,00	60612		Electricité	10 000,00
74121	Dotations de solidarité rurale	21 192,00	60622		Carburant	10 000,00
74127	Dotations nationales de péréquation	4 093,00	60623		Alimentation	1 000,00
			60628		Autres fournitures non stockées	3 000,00
			60636		Habillement	1 000,00
			615231		Entretien et réparation voies et réseaux	1 500,00
			615221		Entretien Bâtiments Publics	7 000,00
			6232		Fêtes et Cérémonies	1 000,00
			6236		Catalogues et Imprimés	2 500,00
			673		Titre annulé sur exercice précédent	3 600,00
	<b>TOTAL</b>	<b>95 600,00</b>			<b>TOTAL</b>	<b>95 600,00</b>

**RECETTES SUPPLEMENTAIRES D'INVESTISSEMENT**

**DEPENSES INVESTISSEMENT**

ARTICLE	DENOMINATION	MONTANT	ARTICLE	OP	DENOMINATION	MONTANT
021	Virement de la section de fonct,	51 000,00	21312	21	Bâtiments scolaires	20 000,00 Toiture préau
			21318	21	Autres Bâtiments	10 000,00 salle Chaumet, logt d'urgence
			2128	65	Aménagements terrains	10 000,00 jardin de la Poste
			2181	80	Aménagements divers	7 000,00 vidéosurveillance
			2188	88	Immobilisations corporelles	4 000,00 continuité panneaux touristiques

	TOTAL	51 000,00			TOTAL	51 000,00
--	-------	-----------	--	--	-------	-----------

Madame FELTEN demande où se situera le projet de surveillance. Monsieur le Maire lui précise que les caméras seront installées sur le plateau sportif derrière l'école suite à des effractions récurrentes et des dégradations. Un éclairage public sera aussi à envisager à cet endroit.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, approuve la décision modificative n°2 à intervenir sur le budget général.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

### **Projet de restauration du site de l'étang de la Rainerie : Autorisation de dépôt d'un dossier de subvention auprès du Conseil départemental**

réf : 2022\_038

Arrivée de Madame PLOU à 18h55, le nombre de votants est ainsi modifié.

Le Conseil départemental, comme chaque année, lance un appel à projets en faveur de la biodiversité grâce au soutien de son fonds, le « FDADDT ». Il est proposé de présenter le projet de restauration du site de l'étang de la Rainerie (4 hectares) comprenant la plantation d'arbres, la restauration des berges, la mise en place de mobilier et l'aménagement de zones spécifiques pour la faune.

Le projet s'élève à 106 323 € HT soit 127 587 € TTC. Il serait partagé sur deux années avec une première partie visant à planter massivement des arbres pour faire écran entre le site et le nouveau lotissement de la Rainerie. Leurs floraisons seraient différentes et progressives selon les saisons. La seconde partie du projet est l'aménagement d'un sentier visant à la découverte de la faune et de la flore.

Le Conseil départemental peut aider jusqu'à 50% sur du HT soit 53 161.50 € soit à ce jour un solde résiduel de 74 425.50 € à la charge de la Collectivité.

Madame PLOU demande ce qui est prévu sur la partie la plus humide de cette zone. Madame de ROQUEFEUIL précise que cette partie est réservée aux oiseaux pour leur nidification. Les essences d'arbres seront choisies pour leur résistance et leur adaptation aux terrains inondés. Il y aurait près de 150 arbres et 160 arbustes. Les berges seraient également rénovées car sont attaquées par les ragondins.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, approuve ce projet et le plan de financement proposé. Il autorise le Maire à rechercher d'autres leviers de subventionnement sur ce projet au montant le plus élevé possible tels que Le Pays Loire Nature dans le cadre du futur contrat avec la Région Centre-Val – de Loire et la Ligue de Protection des Oiseaux.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

### **Autorisation de dépôt d'un dossier de subvention au titre de l'appel à projet national mené par le ministère de l'agriculture.**

Madame BOIVINET présente l'appel à projet « Mesure 14 » lancé par le Ministère de l'agriculture visant à l'équipement des cantines scolaires. Ce projet, s'il est accepté, permettrait d'équiper la cantine en tables de tri et de débarassage. La subvention couvrirait 100% de la **dépense HT** évaluée à 13 000€.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier. Une éventuelle décision modificative interviendra lors d'un prochain conseil si le projet est retenu.

### **Autorisation de signature d'une convention pour le chantier international de restauration d'une tour de l'enceinte du château médiéval**

réf : 2022\_039

Monsieur le Maire et son adjointe, Martine de Roquefeuil présentent au conseil le projet de rénovation d'une des deux tours de défense de l'enceinte du château médiéval de Semblançay (10-12<sup>ème</sup> s.) dans le cadre d'un chantier international de bénévoles (Concordia) durant 2 à 3 semaines, du 05 au 19 août ou du 05 au 26 août 2022. Ces tours sont propriétés de la Commune.

Durant ce chantier, il s'agira de nettoyer le site, renforcer la structure, la valoriser et la sécuriser. 12 à 15 bénévoles adultes sont prévus.

Coût pour la collectivité : entre 5500€ (si 2 semaines) à 7000€ (si 3 semaines) avec participation à la restauration du groupe. Ce coût comprend l'encadrement, et l'assurance des bénévoles.

Le dossier d'étude est tenu à la disposition des élus s'ils souhaitent le consulter. Madame PLOU regrette qu'une projection de celui-ci n'ait pas été faite pour l'ensemble des conseillers.

Après exposé du projet, par délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer ladite convention à intervenir.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

#### **4) Intercommunalité :**

**Délégation par la Communauté de Communes Gâtine-Racan de l'exercice du Droit de préemption urbain sur les zones urbaines de la Commune hors 1AUd correspondant a la ZAC des Dolbeaux**  
réf : 2022\_040

Depuis la loi ALUR du 24 mars 2014, la compétence Droit de Préemption Urbain est automatiquement transférée à un EPCI dès lors que celui-ci dispose de la compétence PLU, même si le PLUi n'est pas encore approuvé ou prescrit.

La Communauté de Communes Gâtine-Racan a pris cette compétence en 2017.

C'est pourquoi afin que les communes membres puissent, comme auparavant, exercer ce droit, la Communauté de Communes Gâtine – Racan a délibéré le 11 mai dernier afin de déléguer ce droit aux communes tel que l'autorise l'article L213-3 du Code de l'urbanisme " *Le titulaire du droit de **préemption** peut déléguer son droit à l'état, à une collectivité locale, à un établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement. Cette délégation peut porter sur une ou plusieurs parties des zones concernées ou être accordée à l'occasion de l'aliénation d'un bien. Les biens acquis entrent dans le patrimoine du délégataire.*

Le droit de préemption sur les parcelles intégrées dans le périmètre de la ZAC des Dolbeaux D n°37, D n°35, D n°34, D n°30, D n°29, D n°38, D n°39, D n°40, D n°33, D n°32, D n°31, D n°15, D n°16, D n°17, D n°18, D n°939, D n°6, D n°7, D n°8, D n°960, D n°1916, D n°14, D n°952, D n°13, D, n°12, D n°41, D n°42, D n°43, D n°44, D n°1219 et D n°1221 est quant à lui, confié au concessionnaire d'aménagement, Val Touraine Habitat.

Après délibération, le conseil municipal à 18 voix pour et 1 contre,

- Approuve la délégation du droit de préemption sur les zones urbaines et à urbaniser de la Communauté de Communes Gâtine-Racan à la Commune de Semblançay.

- Prend note que l'exercice du droit de préemption urbain sur les parcelles concernées par la ZAC des Dolbeaux est confié au concessionnaire d'aménagement Val Touraine Habitat.

Madame FELTEN demande des précisions sur le montant de 10 000€ pour la signature de Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) qu'elle pensait avoir vu lors d'un conseil antérieur. Monsieur le Maire lui explique que pour les DIA, toutes celles inférieures à 100 000€ sont étudiées attentivement et présentées en conseil si elles présentent un intérêt (pour la création d'un service, l'élargissement d'une route, création d'un logement locatif etc...). Ceci est différent de la délégation accordée en début de mandat au Maire d'exercer au nom de la Commune, les droits de préemption sous le seuil de 10 000€.

A la majorité (pour : 18 - contre : 1 P. GAUTIER - abstentions : 0)

#### **5) Affaires foncières et voirie**

**Préemption sur les parcelles D1217 et D1222 correspondant à une partie du chemin d'exploitation dans la prolongation Nord de la rue Alfred de Vigny**

réf : 2022\_041

Monsieur DUBREUIL est arrivé à 19h25. Le nombre de votants est modifié en conséquence.

Une demande d'acquisition de biens par des propriétaires est parvenue en mairie. Il s'agit de deux parcelles situées sur l'actuel chemin de terre prolongeant la rue Alfred de Vigny. Ces parcelles se trouvent juste en dessous du périmètre ZAC.

L'avis des domaines a été reçu le 18 mai 2022. Le prix s'élève à 11.11 € le m2.

Les parcelles proposées par les propriétaires sont les suivantes :

D1222= 96 m<sup>2</sup> - Proposition des propriétaires : 4800€

D1217= 92m<sup>2</sup>- Proposition des propriétaires : 4600€

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à exercer son droit de préemption sur les parcelles D 1222 et D1217 et de les acquérir au prix des Domaines soit 11, 11 € le m2.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

### **Autorisation de balisage du chemin pédestre culturel de Saint-Martin créé par l'association Loire Chemins de Saint-Martin**

réf : 2022\_044

L'association des Chemins de Saint-Martin en Touraine-Poitou s'est donné comme objectif de développer au sein de la région un réseau de chemins pédestres en direction de Tours dans le cadre du projet européen de la Via Sancti Martini, itinéraire culturel du Conseil de l'Europe. Ce grand parcours de 5000 km que les marcheurs-pèlerins empruntent à pied, rayonne sur toute l'Europe.

La Commune a été sollicitée par l'association Centre Culturel Européen Saint-Martin de Tours afin de participer à la création de l'itinéraire et d'obtenir l'autorisation de baliser des voies sur le domaine de la Commune. Ce balisage sera apposé par l'association après validation de l'itinéraire.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE le passage du nouvel itinéraire de la Via Sancti Martini sur sa Commune

- ACCEPTE le balisage conforme aux normes de l'activité

- S'ENGAGE à inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées et au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires les chemins empruntés par ce nouvel itinéraire.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

### **Dénomination des rues de la 1<sup>ère</sup> tranche de la ZAC des Dolbeaux**

réf : 2022\_042

Pour la 1<sup>ère</sup> tranche de la ZAC des Dolbeaux, deux rues vont être créées : l'une prolongeant le chemin des écoliers vers le nord de la zone, l'autre perpendiculaire à celle-ci.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, nomme la rue prolongeant le chemin des écoliers "rue de la Choisille", nomme la rue perpendiculaire à la rue de la Choisille ""rue de la Gâtine".

La numérotation des lots commercialisés interviendra par voie de certificat de numérotage.

Les autres noms de rues de la ZAC seront plus recherchés en hommage à des personnalités célèbres ou ayant un lien avec Semblançay ou le site des Dolbeaux comme Madame Thiran de Jassogne.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

## **6) Bâtiments**

### **Autorisation de lancement du marché public de travaux pour la rénovation de l'église Saint-Martin, tranche 1 en ferme et 2 en optionnelle**

réf : 2022\_043

Dans le cadre de la poursuite du projet de rénovation de l'église et afin de pouvoir envisager les travaux indispensables d'ici la fin d'année ou début d'année prochaine, le conseil est amené à autoriser le lancement du marché public de travaux de rénovation de l'église saint-Martin selon les caractéristiques suivantes:

- Procédure adaptée
- Tranche 1 « restauration Clos et couvert" , en tranche ferme
- Tranche 2 « Chœur » en tranche optionnelle.

*Après délibération, le conseil municipal à 18 voix pour et 1 Contre,*

- Autorise Monsieur le Maire à lancer le marché public de travaux pour la rénovation de l'église Saint-Martin dans le cadre d'un appel à concurrence en procédure adaptée, tranche 1 ferme, tranche 2 conditionnelle.

A la majorité (pour : 18 contre : 1 abstentions : 0)

### **Information sur le projet de rénovation de l'église Saint-Martin**

Une information est faite sur le dossier de rénovation de l'église Saint-Martin. Les dossiers de demandes de subventions ont été déposés en début d'année. Le Conseil départemental et la Préfecture devraient notifier très bientôt les montants définitifs des subventions. La DRAC, quant à elle, étudie actuellement le dossier dans sa partie travaux et attend les montants issus du marché. L'objectif est d'atteindre 70% de subventions avec l'ensemble des partenaires (dont la fondation du Patrimoine et la souscription) pour permettre la réalisation du projet. Des précisions sont données sur la durée du chantier. Pour la tranche 1, il y aurait environ 7 à 8 mois de travaux.

### **7) Espace jeunes :**

Modification du règlement intérieur de la cantine afin d'inclure la possibilité de paiement auprès de la DGFIIP  
réf : 2022\_045

Depuis quelques mois, il est possible pour les parents de régler via Payfip, d'envoyer des chèques, régler par téléphone ou aller directement à la trésorerie de Joué-Les-Tours. Il convient de modifier le règlement intérieur de la cantine pour intégrer ces nouvelles dispositions. Monsieur le Maire précise que les parents peuvent aller aussi dans les bureaux de tabacs de Neuillé-Pont-Pierre et de Saint-Paterne-Racan.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification du règlement intérieur de la cantine afin d'y intégrer ces nouvelles dispositions de paiement.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

### **8) Rapport des commissions**

- **CCAS** : Madame MAURY informe les élus de l'avancement de la réfection du logement d'urgence destiné à une famille ukrainienne et à l'appel aux dons qui a très bien marché. Le logement est bientôt prêt, le CCAS lance un avis aux bonnes volontés pour aider à l'emménagement.
- **Voirie** : La réunion de la commission s'est tenue le 04 mai. Monsieur LE GARREC informe des travaux de création d'un parking supplémentaire de 20 places dans la ZAC des Dolbeaux. Le marquage au sol sera fait cet été. Rue des clairgeries, création du chemin piétonnier avec une séparation par barrière. Un plateau surélevé sera mis en place. Les trottoirs seront en col clair et créés fin juin début juillet. L'éclairage public est également refait. Rue de la Rainerie : la société Hénot va procéder à la création de trottoirs coté lotissement et rue Rolland Pilain. Un bicouche permettra de stabiliser la rue de la Rainerie puis la réfection sera programmée l'année prochaine. Madame PLOU souhaiterait que la commission voirie vienne constater l'état de la chaussée au fond de la rue de la Rainerie. Monsieur LE GARREC note cette information.



- **Bâtiments** : Monsieur DUBREUIL informe l'assemblée que la mairie est en plein travaux d'où sa fermeture exceptionnelle le lundi 30 et mardi 31 mai. Il s'agit de la continuité des travaux de rénovation énergétique avec mise en place de la VMC, les travaux de plomberie, d'isolation et de plâtrerie. Les ouvriers passent de bureau en bureau d'où le déménagement. Pour les derniers travaux à la salle Chaumet (décision modificative présentée à ce conseil) il s'agit de la descente de câble électrique pour aller jusqu'au lavoir, d'un renforcement électrique, mise en place d'une gouttière et ravalement.
- **Vie économique** : il n'y a pas eu de commission après le marché des producteurs. Cet évènement a rencontré un vif succès : 300 repas vendus à la **rôtisserie** ! Madame BOIVINET remercie tous les membres de la commission pour le travail accompli. Il n'y aura pas de marché tous les mois mais deux fois par an, au printemps et à l'automne.
- **Affaires scolaires et périscolaires** : Un conseil d'école a lieu début juin, il sera question de la réponse de l'académie sur la rentrée prochaine. Un agent sera en arrêt longue durée, il y aura donc des modifications dans les plannings des agents affectées à ce service. Un ou une CAP est également **recherchée** pour renforcer l'équipe. L'accueil périscolaire des élémentaires va probablement déménager des préfabriqués à la cantine scolaire ou une partie de celle-ci lui sera consacrée. Ceci permet de rapprocher les deux garderies des deux écoles. Depuis le 16 mai, une petite **ukrainienne** est accueillie au sein de l'école. Sa famille est hébergée **chez** une famille semblancéenne. Elle prend ses repas à la cantine.
- **Vie associative** : Le haras du soleil a reçu une distinction nationale liée au bien-être animal et à la sécurité. L'équipe féminine de Tennis et masculine sont en D2. Le printemps des mamans s'est bien déroulé avec une baisse de fréquentation tout de même constatée.
- **Environnement** : Madame de ROQUEFEUIL remercie Stéphane MARCHAIS pour son étude sur les essences d'arbres pour la Rainerie et de l'aide apportée par Elsa HENDRICK pour la recherche de subventions complémentaires pour l'église. Elle informe l'assemblée que du 03 au 05 juin, Semblançay accueillera les « Rendez-vous aux jardins », manifestation relayée au niveau nationale et pilotée par l'ADAC et la SHOT en Indre-et-Loire. Une animation sera réalisée dans les écoles le vendredi 03 juin autour du projet futur de cour-oasis, le samedi dans le jardin du lavoir avec atelier de rempotage et explication du concept de ce jardin par le concepteur Arnaud Delacroix. Le dimanche, une balade en forêt sur le thème de la « thérapie par les arbres » clôturera ce week-end.
- **Fête de la musique** : Madame MAURY informe que la municipalité a organisé une fête de la musique pour le 21 juin au jardin du lavoir avec la présence de deux groupes : Non-Lieu et Nectarine. Des jeunes de la Source ayant gagné un concours viendront également jouer du djembé lors de cette soirée.

## 9) Questions diverses

Pour les élections législatives qui auront lieu le 12 et 19 juin, 9 candidats se sont présentés dans la 5<sup>ème</sup> circonscription. Les élus devront s'inscrire pour la tenue du bureau de vote pour les deux tours.

Madame FELTEN demande ce qu'il advient du projet de stationnement de vélos à la maison de retraite. Monsieur le Maire lui répond qu'il a reçu un devis mais que le prix est trop élevé (8000€).

Une information est donnée sur les panneaux électoraux du Serrain qui, avec le vent, pourraient finir par tomber. Les services techniques seront avisés de cette remarque pour renforcer ces derniers. Est également constaté que les panneaux balisant la piste cyclable vers la Poste battent au vent.

Les points inscrits à l'ordre du jour ayant été tous abordés, plus d'autres questions n'étant posées, Monsieur le Maire annonce que le prochain conseil sera le 08 juillet et clôt la séance à 20h35

Le Maire  
Antoine TRYSTRAM

La secrétaire de séance  
Nathalie FELTEN